

Le nom régional du hêtre et du merisier ou *cessier*

† Jacques Chaurand

Citer ce document / Cite this document :

Chaurand Jacques. Le nom régional du hêtre et du merisier ou *cessier*. In: Nouvelle revue d'onomastique, n°25-26, 1995. pp. 109-117;

doi : <https://doi.org/10.3406/onoma.1995.1220>;

https://www.persee.fr/doc/onoma_0755-7752_1995_num_25_1_1220;

Fichier pdf généré le 24/05/2024

LE NOM RÉGIONAL DU HÊTRE ET DU MERISIER OU CESSIER*

Le hêtre

L'arbre le plus répandu dans la forêt de Villers-Cotterêts est certainement le hêtre. On a pensé retrouver dans des dérivés à radical **bago-* la trace du nom le plus ancien du hêtre : ce radical gaulois correspondrait à *fag-*, comme dans le latin *fagu*. À la frontière du Noyonnais et du Vermandois s'étendait autrefois la forêt de *Beine*, **Bagina* s.e. *silva*, d'une formation parallèle à *fagina* > *faine*. Le nom est aussi celui d'un petit affluent de la Somme qui prend sa source à Beaumont-en-Beine [byœmō]. La première mention est relative à La Neuville-en-Beine (02) : *Nova villa quae sita est in bosco de Boyne*¹. Mises à part ces quelques survivances, le nom du hêtre a donné lieu, dans la toponymie régionale comme dans la toponymie française à une concurrence entre deux types :

- l'un roman, tiré du lat. *fagu*,
- l'autre germanique, aboutissement d'un francique *haistr*, dont on peut rapprocher le néerlandais *heester*.

Ces deux types se sont répartis dans l'espace gallo-roman, le premier cantonné à l'extrême nord à l'origine.

Le latin *fagu* a abouti à /fól/ ou à /fœl/ dans notre région. Le mot est généralement écrit *faux*. Nous avons ainsi à Haramont le lieu-dit *Le Gros Faux*. Un très ancien exemple de ce mot est fourni par le nom du village *Laffaux*, *Latofao* au VI^e siècle². Un lieu-dit de Taillefontaine, *Les Fauteaux* offre l'exemple d'un dérivé de *fagu*, **fagustellu*. Le type est aussi celui du nord de la Champagne : il suffit de se reporter à la carte 560 *hêtre* de l'ALCB : cette carte nous montre une répartition nord-sud. Le nom adopté par le français "national", *hêtre*, a en particulier complètement évincé son concurrent dans plusieurs secteurs aux environs de Château-Thierry³.

La région parisienne a sans doute contribué à la diffusion du type *hêtre* venu du nord. Mais on note les aboutissements de *fagu* et **fagustellu* qui sont, vers le sud, *fou* et *fouteau*, ce dernier étant très répandu. L'ALIFO donne des exemples de *foutiau* /futyól/ dans le sud de la Normandie, l'Orléanais et la Touraine (ALIFO, c. 313, *Hêtre*)⁴.

Fouteau fait l'objet d'une entrée dans le *Dictionnaire* de Furetière (1690) qui en donne la définition suivante : "Arbre de haute fustaye, qu'on appelle autrement *hestre*, qui est commun dans les forests, dont le bois est fort sec, rempli de plusieurs petits brillants ou endroits polis et qui pétille fort dans le feu". Mais sous l'entrée *hestre* l'article est beaucoup plus long. *Fouteau* reparaît parmi les appellations diverses citées à la fin de l'article : «On l'a appelé autrement *fou*, *fau*, *fayne*, *feyne*, *faux* et *fouteau*». L'auteur semble considérer ces appellations, dont *fouteau*, comme vieilles.

Petit arbre et grand arbre

À la suite de Wartburg, une opposition a été établie d'après l'étymologie entre les aboutissements de *fagu*, qui désigneraient le grand arbre, et ceux de **haistr* qui se rapporteraient au petit arbre ou au taillis. Le francique **haistr* est apparenté à *haisi* : une forme féminine *haisia* a abouti à l'ancien français *haise* "barrière de branchage" ; *haise*, *haisiau* sont encore attestés avec des sens voisins dans le nord du département de l'Aisne. Le TLF donne ainsi d'un côté l'ancien français *fou*, désignant les grands arbres, d'un autre *hêtre* "nom donné aux jeunes troncs qu'on coupait régulièrement et qui

* Rencontre de Villers-Cotterêts du 1^{er} juin 1995, cf. n. 11.

repoussaient sur les souches". Cette distinction se serait perdue, et *hêtre*, remplaçant *fou*, aurait fini par désigner l'arbre adulte.

La première attestation de *hestre* en ancien français se trouve dans le fabliau de Constant du Hamel du début du XIII^e siècle (éd. Rostaing, v. 321). Un forestier reproche à Constant du Hamel de lui avoir volé trois chênes et un hêtre. Les arbres volés sont sans doute de jeunes arbres, mais certainement pas des repousses sur souches⁵. Ce texte, qui met sur le même plan le chêne et le hêtre, n'apprend rien sur la distinction en question. *Fou* est attesté à peu près à la même époque dans le *Roman de Renart*, branche VII : «La vit Renart un fou planté» (éd. Roques, v. 5537). Le mot est employé plusieurs fois dans l'épisode, car l'arbre sur lequel est perché Tiécolin, le corbeau, se trouve être un *fou* (v. 5599, 5994). Ce n'est donc pas la forme picarde qui a été adoptée par le copiste, mais plutôt une forme du centre du domaine d'oïl.

Henri Bourcelot, dans son ALCB, a ravivé l'opposition entre petit arbre et grand arbre. Il écrit, en haut de la carte 560 *Hêtre* : «Dans la Marne (pts 56 à 58, 70 à 74) et quelquefois dans les Ardennes (pts 16 à 32), on distingue le *fau* ou *fayard* du hêtre : le hêtre est le grand arbre connu partout et très rare dans ces régions, alors que le *fau* ou *fayard* désignent l'espèce, relativement rare également, trapue, au tronc un peu tordu, noueux, à la cime touffue et aux racines parfois apparentes». Le tronc tordu et noueux fait immédiatement songer aux faux de Verzy, dans le parc de la montagne de Reims. Mais ce qui est dit de la Champagne ne saurait convenir dans notre cas : le grand arbre n'est rare ni à Villers-Cotterêts ni dans l'ensemble du département de l'Aisne, et c'est *faux* qui le désigne de préférence quand *hêtre* est devenu le nom de l'arbre en général, par suite de la "francisisation".

Répartition de *faux* et de *hêtre*

Synonymie

Les deux mots étaient assez parfaitement synonymes dans d'assez nombreux villages jusqu'à ces dernières années. À Coingt, en Thiérache, j'ai noté «des /fœ/, un bois /d fœ/, du /fœ/» : il n'y avait donc aucune distinction spéciale. Voici une phrase informative sur l'habitat de l'arbre, recueillie à Saint-Thomas, dans le Laonnois : «[il] y a des *faux* beaucoup dans les bois».

Vieux mot / mot nouveau

À Missy-sur-Aisne, dans le Soissonnais, le mot *faux* était connu de mémoire, mais, selon le témoin, il s'employait avant lui. À Vassogne, le mot tend à disparaître «avec ces arbres» : on voit à quel point une appellation est liée à son référent habituel. À Jeantes, on «plume» les hêtres «de la coupette», et on prenait les feuilles pour faire des paillasses, un «méchant lit». On /dizœ/ toujours : «Ah ! c'est un /fœ/». On /dizœ/, mais *hêtre* fait désormais partie du langage habituel. À Montigny-le-Franc, le nom *faux* ne vient qu'après coup, comme synonyme de renfort : le mot "français" a pris le pas sur le mot ancien, que nous qualifierons aussi de "dialectal", mais ce caractère échappe aux catégories du témoin.

Terme de métier / terme général

À Leuilly-sur-Couy, *faux* est le nom donné au hêtre par les *hoquillons* "bûcherons". Pour un témoin de Chavonne, dans le Soissonnais, c'était un terme de forêt «comme à Villers-Cotterêts». À Missy-sur-Aisne j'ai relevé un dérivé probable de la même racine, /fœyu/ : c'était un terme de marchand de bois, selon le témoin.

Matière / arbre sur pied

À Besmont, /fô/ pouvait se trouver employé avec l'article partitif, tandis que, pour le témoin, l'arbre qui le fournissait était le hêtre. Cette distinction rejoint en partie la précédente, car la matière fait partie du langage familier aux travailleurs du bois.

Grosseur / petite taille

À Scrvais on appelait *faux* un hêtre énorme, qui se remarquait avant 1914. De même à Beurieux, le «gros faux» se trouvait en haut de la montagne ; il a «sauté» en 1914. À Macquigny, le /fœ/ était un vieil arbre. Il en tombait «comme des petites noisettes» et ce n'était pas tout à fait un hêtre. À Jumigny le faux est un gros hêtre de la forêt. À Champs la synonymie ne porte pas sur le couple *faux/hêtre* mais sur le couple *faux/gros hêtre*. Cette opposition est extrêmement fréquente et le microtoponyme *faux* est souvent compris comme un gros arbre, du type arbre-repère ou hêtre de réserve.

Lieux-dits (relevés au cours d'enquêtes orales)

Souvent le nom est qualifié, comme à Largny, par un adjectif qui indique la grosseur, mais la notion peut être implicite en l'absence de l'adjectif : *le mont du Faux* (Beaumé), *Le Gros-Faux* (Neuve-Maison), *le pont du Grand /fœ/* (Origny-en-Thiérache)⁶, *la ferme du Faux* (Quincy-Basse), *Les Grands-Faux* (Saint-Michel). Le terme *fauteau* (Taillefontaine), construit avec un suffixe que nous retrouvons dans *bouleau*, semble être beaucoup plus rare : cette variante n'a pas connu la même faveur que *fouteau* dans le centre et le sud du domaine d'oïl.

*
* *

Le terme roman était bien implanté à l'origine, comme semblent l'indiquer la dialectologie et la toponymie. Le collectif *fay*, du latin *fagetum*, dérivé de *fagu*, est très bien attesté comme nom de lieu, même là où le simple *faux* a été oublié. *Hestrud* (59) et *Hestrus* (62) y correspondent dans le nord de la Picardie linguistique. Songeons aussi à notre *Laffaux*. Pour modifier la répartition primitive, il a fallu un motif puissant. Le chercherons-nous dans la linguistique interne ? «On fait du bon feu avec du feu !» : cette phrase a été recueillie dans un village de Thiérache ; l'homonymie ne semblait pas du tout gêner le témoin : je dirais presque : au contraire !⁷ Mais en était-il ainsi dans tous les cas ? On peut invoquer encore la linguistique externe. Allait-on chercher des plants de hêtre dans les pays flamands comme on ira chercher plus tard en Hollande des plants de peuplier de ce nom ? Il est probable que plusieurs facteurs ont exercé conjointement leur action. Une façon d'éviter l'homonymie est le recours à une forme suffixée : c'est ce que nous observons pour *fouteau*. Dans notre région il y a eu concurrence entre deux types, mais celui qui appartenait au substrat s'est longtemps maintenu comme le montrent la dialectologie et la toponymie⁸.

Le cessier

Les petites cerises des bois sont appelées *cesses* dans la région, et l'arbre qui les produit est le *cessier*. Le mot est attesté dans la toponymie régionale (*la vallée du Cessier*, *Le Cessier-de-Ciry*, à Rethenil, *Le Cessier-de-l'Auberon*, à Soucy). Un village du canton d'Anizy-le-Château porte le nom de *Cessières* (*Cesserie*, 1125 s. A. Matton).

Selon l'ALCB le *merisier* (*prunus avium*) «pousse sauvage dans les bois et les friches ; il donne de petits fruits appelés /sès/ (Ardennes, Aisne, Marne), *merises* dans les autres départements» (vol. II 649, c. *cerises aigres*). Ces autres départements sont la Seine-et-Marne, l'Aube, la Haute-Marne et l'Yonne.

Le FEW a deux entrées : *ceraseum*, sous laquelle ont été placés *cerise* et *cerister*, et *cerasus* sous laquelle se trouvent *cesse* "merise" et *cessier* "merisier" (II, 598a et 601a). Les formes proprement picardes de *cesse* sont *chesse*, *cheche* et *ciesse*. J'ai relevé cette dernière forme à Selens.

La première attestation de *merise* se trouve dans la deuxième partie du *Roman de la rose* qu'a composée Jean de Meung, donc dans la seconde moitié du XIII^e siècle, v. 8182. *Merises* y rime avec *cerises* dans une liste de fruits parmi lesquels *vinetes* ("fruits de l'"épine-vinette"), *alietes* ("alises"),

beloces (nos "baloces"), *davesnes*, *jorroises* qui sont aussi, selon le glossaire, des variétés de prunes. Le mot viendrait d'**amerises* comme *griotte* vient d'*agriotte*. Mais *amerise* n'est pas attesté (voir TLF, s.v.). La forme /émrizyé/ communiquée par M. Bretonnière, maire de Vivières, le 1^{er} juin 1995, est probablement due à une prothèse ou à une agglutination de l'article pluriel. Quoiqu'il en soit, *merise* est venu chez nous avec la francisation et n'a pas pénétré dans la microtoponymie ancienne.

Merisier et cessier

Comme *hêtre* a supplanté *faux*, *merisier* (prononcé parfois /mérizyé/) a pu supplanter *cessier*. Mais les expansions ne se produisent pas toujours selon le même processus. Les enquêtes ont révélé des situations locales variées.

Synonymie

D'abord *cesse/cessier* et *merise/merisier* peuvent être en concurrence à titre de synonymes. Cependant certains témoins, comme à Besmont, en Thiérache, n'avaient pas adopté l'emploi de *merise*. Ce qui remplace le couple *cesse/cessier*, quand l'un des termes a été frappé de vieillissement, est plutôt *cerise des bois* ou *cerisier des bois*, ex. La Vallée-aux-Blés, avec ce commentaire : «Cerises des bois, sur cerisiers des bois : ça n'a pas grand chair !». Ou encore *cerisier sauvage* est adopté de préférence à *merisier* (Trucy).

Aptitude au greffage

Les deux types, *cesse* et *merise*, peuvent être représentés tous les deux, mais en comportant des traits distinctifs. L'un d'entre eux se rapporte à la taille de l'arbre. À Parpeville et à Surfontaine, villages voisins de Ribemont, les témoins ont distingué d'un côté le cerisier, l'arbre greffé du jardin, d'un autre côté le *cessier* et le *merisier* : pour eux, le *cessier* a la propriété d'être greffé, tandis que le *merisier* ne la possède pas. À Saint-Thomas, dans le Laonnois, le *cessier* est le «cerisier sauvage» sur lequel on greffe «la bonne cerise».

Couleur

La distinction repose parfois sur la couleur des fruits. À Moussy-Verneuil, Craonnelle, on observe que la *merise* est rouge, tandis que la *cesse* est noire. À Sons-et-Ronchères, les *cesses* sont assimilées à «des tiotes cerises noires», et il est dit du *cessier* : «Ça fait du bon cassis !». La couleur des fruits est encore prise indirectement comme référence quand le *cessier* est assimilé au *guignier sauvage* et donc différent du *merisier* (Presles, Vailly). Pour un témoin de Sainte-Croix, le *cessier* donne des *guignes*, tandis que le *merisier* donne des *petites cerises* : la guigne est une cerise noire, tandis que la cerise proprement dite est rouge.

Dimensions

Enfin les dimensions de l'arbre fournissent parfois un trait distinctif. On observe, à Vailly, que le *cessier* monte droit comme un peuplier : c'est donc un arbre haut, élancé : on y oppose le "Sainte-Lucie", espèce moins vigoureuse. À Craonnelle le *cessier* est considéré comme un «petit arbre», le *merisier* comme un «arbuste».

Une société artisanale et rurale a mis à profit la double appellation qui s'offrait à elle en fonction de ses activités. Elle a perdu aujourd'hui de sa raison d'être. Un seul nom est conservé, et c'est celui qui est "français". Mais peut-on dire que *cesse* et *cessier* ne soient pas français ? Ces dénominations n'ont contre elles que de ne pas bénéficier de la bonne répartition à partir du centre de diffusion qu'est Paris. Il est certain que chez nous le type *cesse* est plus anciennement implanté que *merise*, mot venu en renfort mais qui n'est pas représenté dans la microtoponymie ancienne : il existe un *carrefour des Merisiers* (IGN B8), comme un *carrefour des Beaux-Hêtres*, mais on aurait probablement dit autrefois : carrefour ou rond des Cessiers, des Beaux-Faux. On peut noter que l'espèce qui se fait remarquer avantageusement porte le nom régional tandis que les variétés rejetées portent le nom importé du français : il est vrai que celui-ci contenait à l'origine un adjectif plutôt dépréciatif, *amer*⁹.

Les noms de quelques arbres en toponymie régionale

En microtoponymie, les noms d'arbres se présentent tantôt au singulier sous un aspect individualisé, tantôt sous l'aspect de la pluralité, tantôt sous l'aspect collectif. Le suffixe collectif le plus fréquent est en français *-aie*, dans la région *-oy* ou *-oie* prononcés /wa/, et qui sert à former des noms masculins ou féminins (< latin *-etum*).

- On aura remarqué que *faux* et *cessier* apparaissent habituellement au singulier¹⁰.
- Il n'en est pas de même de *aune* qui apparaît soit au pluriel, soit dans une forme collective en *-oie* :
 - pluriel : *Les Aulnes-à-la-Pataude* (var. *Plataude*), *Les Aulnes-des-Granges* à Longpont ;
 - collectif : *Le Fond-de-l'Aunoye*, à Largny.
- Un arbuste comme le coudrier ou noisetier se présente sous l'aspect d'une colonie. Sur le même terrain, à Longpont, nous avons *La Plaine-des-Caurois* et *Les Prés-du-Bois-de-la-Coudrée*. *Caurois* est la forme picarde de *coudraie* ; *coudrée* est probablement plus tard venu. La différence entre les deux formes tient à trois points :
 - dans *caurois* nous avons *-au-* venant de *-ol-* devant consonne au lieu de *ou* ;
 - il n'y a pas de consonne intercalaire dans *caurois* ;
 - la finale est en /wa/ dans *caurois*, en *-ée*, var. orthographique de *-aie*, dans *coudrée*.

On peut ajouter que *caurois* est habituellement du masculin. Nous nous trouvons sans doute à la jonction de deux aires, celle où *-etum* aboutit à *-aie*, l'autre où le suffixe aboutit à *-oi*. Parmi les exemples du traitement régional, nous relevons outre *aunoye* :

- *gennevroye* : *la sente de la Gennevroye*, Favercottes ; *carrefour de la Gennevroye*, IGN C7. Le radical renvoie à *genièvre* ;
- *houssoye* : *carrefour de Houssoye* «entre Viviers et la route du Faîte où les houx sont nombreux» in «Les toponymes en forêt de Retz»¹¹ (indication de M. Bretonnière), IGN A8.
- *Noroy* est le nom d'un village du canton de Villers-Cotterêts dont la première attestation est *Noeroi*, 1115. Il a pour homonyme *Nauroy*, dans le Vermandois, *Nogaridum*, v. 1104, du lat. **nucaretum*, de **nucariu* "noyer". C'est un nouvel exemple de l'aboutissement de *-oi* (ici *-oy*) de *-etum*.

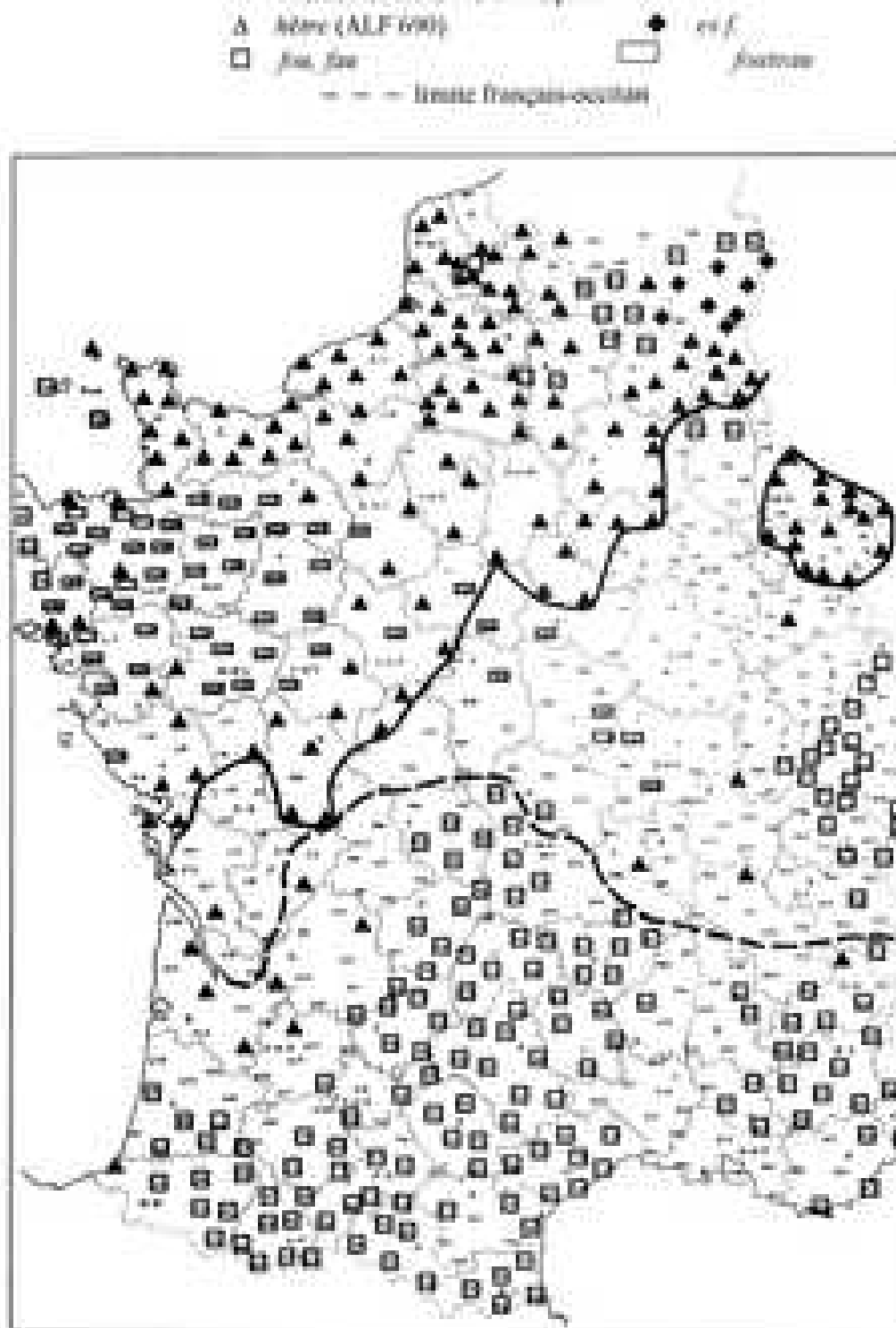
- Le chêne est, après le hêtre, l'essence la plus représentée dans la forêt de Villers-Cotterêts. En microtoponymie, l'arbre est généralement individualisé : *Le Chêne-l'Officier*, Coyolles ; *La Remise des Trois chênes*, Largny¹² ; *La vallée du gros chêne*, Louâtre.

Une variété de chêne, le rouvre, est mentionnée tantôt au singulier, – et on relève même *reuvre* forme indiquée par M. Bretonnière, qui rappelle *Reuves* (51) –, tantôt comme radical du dérivé collectif dans *Le Rouvroy*, Taillefontaine. C'était aussi le nom d'un bois de la commune de Villers-Hélou. Deux communes du département de l'Aisne portent ce nom, l'une proche de Saint-Quentin, l'autre proche de Rozoy-sur-Serre.

- Le charme est le plus souvent au singulier : *Le Charme*, Largny ; *La Plaine du charme*, Louâtre ; *Le Charme*, Taillefontaine. Le pluriel est attesté à Corey : *Les Charmes*. Je n'ai pas relevé d'exemple du dérivé collectif dans les environs de Villers-Cotterêts.

- La vigne est au contraire le plus souvent au pluriel : *Les Vignes*, Ancienville ; *Les Vignes*, Dampleu ; *La Petite Vigne*, *La Plante des Vignes*, *Sous les Vignes*, Noroy ; *Dessous les Vignettes*, *les Vignettes*, Taillefontaine.

Carte 1 : d'après M. Pfister, "La répartition géographique des éléments franciques en gallo-roman", *RLiR*, 37, 1973, p. 159.



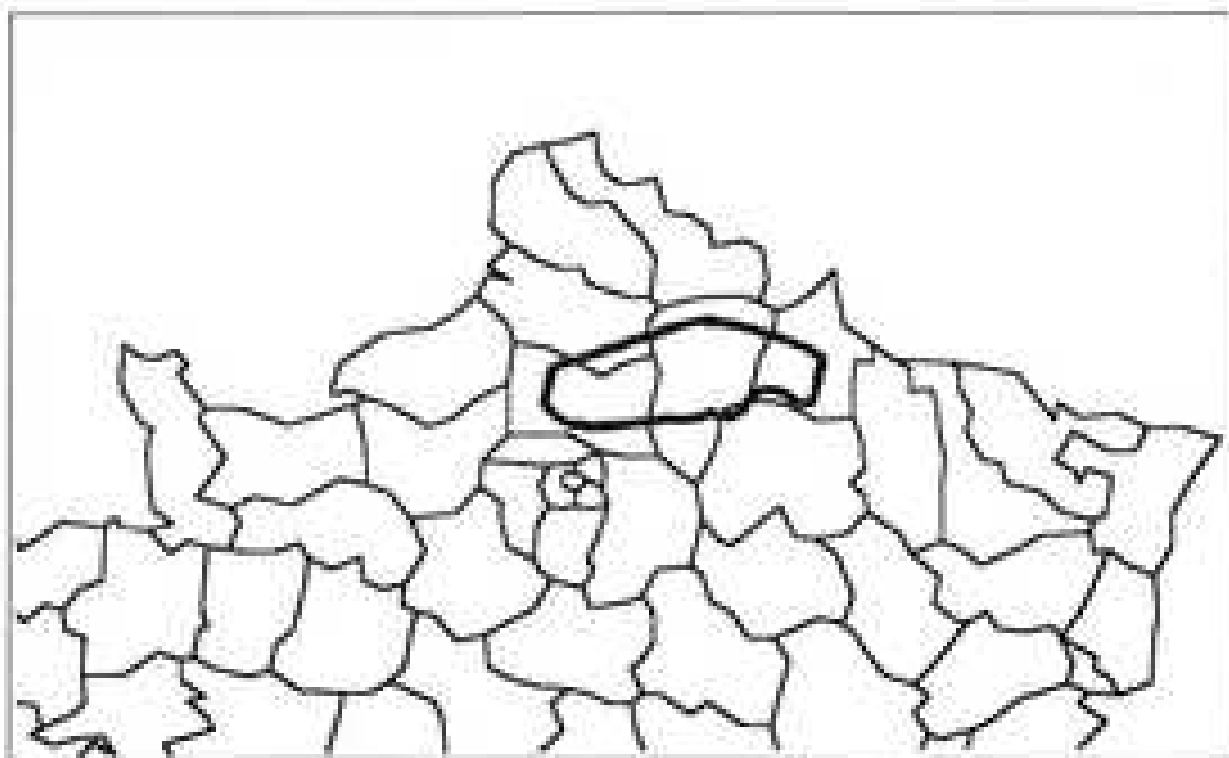
Commentaire de la carte 1

De l'extrême nord de la France au sud de la Normandie et à l'Orléanais s'étend l'aire où le type francique *hêtre* s'est répandu. La région parisienne se rattache à cet ensemble et, il semble qu'à partir de là, la diffusion s'est faite vers l'est et le sud. Quand nous envisageons le domaine picard, nous trouvons, à l'ouest de l'Avesnois, du Vermandois, dans le Beauvaisis, une large "avenue" où l'aire de ce type s'est établie. Le substrat n'y est plus révélé que par la toponymie et en particulier par les *Fay*, *Fayel*, *Fayet*. Nous remarquons dans la région nord-est une zone de résistance. La forêt de Villers-Cotterêts est située à l'extrémité sud-ouest de cette zone et les exemples qui y sont relevés sont autant d'indications sur le maintien du type gallo-roman. Les enquêtes dialectologiques fournissent aussi des formes /*fayàr*/, /*fôyàr*/ (Chevennes) : ces mots ont pénétré notamment dans le langage des travailleurs du bois, mais n'ont pas fourni de toponymes.

Les enquêtes de l'ALPic (qu. 3617 *le hêtre*) confirment la présence du type *fagu* dans l'Avesnois et le Hainaut où l'aire se trouve même élargie :

- pt 33 (Vred) : référence est faite à un lieu-dit du cadastre *Bois de faux*¹³.

Au même type se rattachent des dérivés en *-ellu* (**fagellu*) : [féyó] pt 54 (Gommegnies) "jeune hêtre" et [fôyó] (Raucourt-aux-Bois) "hêtre". Ces formes sont à rapprocher de *Favaux* ferme de la commune de Corbeny, dans le Laonnois (*Faiello juxta Corbeni* 1160). Elles révèlent qu'une aire **fagellu* a existé autrefois à côté de celle de **fagustellu*. S'y rattachent *Le Fayel* (60) et *Fayet* (02).



Carte 2 : Aire toponymique du CESSIER d'après le fichier RIVOLI, la *Toponymie du département de l'Oise* d'E. Lambert et le cadastre napoléonien des Ardennes.

Commentaire de la carte 2

L'aire du type *cessier* dérivé de *cesse* (lat. *cerasus*) telle que la présente la carte 2 s'est probablement réduite au cours du temps. Il suffira de comparer aux données recueillies par E. Edmont et publiées dans les *Suppléments* de l'ALF (128), s.v. *merisier*.

L'aire dialectale déborde l'aire microtoponymique dans plusieurs directions :

1) elle s'étend au sud-est jusqu'à Juniville, au sud de Rethel, et à Verzenay, à la lisière de la Montagne de Reims ;

2) elle englobe à l'ouest le Beauvaisis et une partie du pays de Bray. L'initiale est une chuintante, conforme au traitement picard de *k* + *e*. C'est ainsi que nous avons /*œ*é*œ*é/ aux pts 246 (Allonne), 247 (Achy). La chuintante peut apparaître aussi à l'intérieur du mot, provoquée par le groupe /*sy*/ : /*sé*œé/, au pt 268 (Talmontiers). Ces formes correspondent à celles de plusieurs microtoponymes relevés par E. Lambert : *Le Séché*, Cauffry ; *Le Séchier*, Montataire ; *Le Chéché Mondé* 1668, Mouy ; *Le Chécher* 1511, Rémérangles. L'aire de ce type lexical s'étend jusqu'à la Haute-Normandie : l'*Atlas linguistique et ethnographique normand*, établi par P. Brasseur, donne, avec le nom /*œ*é*œ*/ pour le fruit, les formes /*œ*ésé/ et /*œ*ésyé/ (vol. II 447, c. *merisier*) ;

3) vers le nord, E. Edmont a relevé /*œ*é*œ*é/ aux pts 265 (Breilly) et 278 (Oneux), l'un dans l'Amiénois, l'autre dans le Ponthieu et même au pt 298 (Nort-Leulinghem) dans le Calaisis.

D'une façon générale les formes à *ch*- initial ont été les plus fragiles. Un dérivé de la var. à *ch*- initial est cependant attesté en microtoponymie, *Le Chessoy* à Rouy-le-Grand, commune située entre les pts 3 et 4 de la carte 2 (de *cerasu* + suff. coll. *-etum*).

C'est peut-être aussi le cas de *Cessereux*, fief situé sur la commune d'Aisonville-et-Bernoville, au nord de Guise, d'après A. Matton. La formation rappelle celle d'Auncuil ou de Pommereuil.

Toutes les formes dialectales ne sont pas entrées nécessairement dans la microtoponymie. Celle-ci atteste parfois leur présence même quand elles ne peuvent plus être relevées dialectalement ; il arrive au contraire qu'elles se soient maintenues dialectalement, sans qu'elles aient pénétré dans la microtoponymie ou sans qu'elles y aient été conservées.

Jacques Chaurand

26, rue de la Ville
60660 CIREN-LÈS-MELLO

Notes

1. D'après le *Dict. top.* d'A. Matton. Voir F. Nègre, "Toponymie du hêtre en France", *NRO*, 9-10, 1987, p. 19.

2. Voir A. Matton. Il semble y avoir eu hésitation sur le premier composant, *latus* "large" ou *lucus* "bois". L'aboutissement confirme la première forme.

3. *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, Paris, CNRS, 1969, par H. Bourcelot.

4. *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais*, par M.-R. Simoni-Aurembou, Paris, CNRS, I, 1973.

5. Pour le chêne il existe un diminutif *chêneau*, dans la région *chéniau* ou *chénieu*, bien attesté en toponymie.

6. *Le grand faux* selon le plan cadastral.

7. En ancien picard *fu* "feu" et *fau* "hêtre" ne sont pas homonymes.
8. La *faine*, petit fruit du hêtre, a pu avoir pour dérivé le *fainier* (noté à Allemant) ; nom de l'arbre producteur. On remarque dans la liste des appellations du hêtre donnée par Furetière, *fayne* et *feyne* dans lesquels on reconnaît le nom du fruit dont nos ancêtres tiraient de l'huile.
9. La diversité des interprétations est suggérée par cette phrase d'un écrivain régional champenois : «Faisons comme les gens de nos pays : appelons tous ces arbres des cressiers, tous ces fruits des cresses, et régalons-nous» (G. Féquart, *Le ciel des bergers*, cité dans M. Tamine, *Dictionnaire du français régional de Champagne*, Paris, Bonneton, 1993, p. 36).
10. Parmi les autres exemples *Le Gros-Peuple* "le gros peuplier", indication de M. Bretonnière.
Voici quelques exemples : *Le Faux*, Glageon (59), Grandrieux (02) ; *Le faux Bâton*, Proisy et *Le faux Hé*, Autreppe (02) ; *La fontaine du faux*, Logny-les-Aubenton, et *Le mont-du-faux*, Besmont (02) ; *Le grand faux*, Origny-en-Thiérache (02) ; *Le gros faux*, Bucilly, Clairefontaine, La Ville-aux-bois-lès-Dizy (02).
Le pluriel apparaît dans *Les faux*, ancien bois, Dizy-le-gros et *Les gros feaux*, Any-Martin-Rieux (02).
11. Sous le titre *En forêt de Retz*, une réunion-débat a été organisée le 1^{er} juin 1995 par l'association *En français dans le texte* que préside M. Jean Tillié (Maison des Fontainiers, Château François 1^{er}, 02600 Villers-Cotterêts) conjointement à la SFO et avec la participation de l'association des *Amis de la forêt de Retz* et de la *Société historique de Villers-Cotterêts*. Les participants ont pu entendre notamment une communication de M^{me} Henriette Walter sur le statut du nom propre. Un dossier toponymique avait été établi grâce aux érudits de la région. Nous espérons que les contacts qui ont été pris se poursuivront.
12. D'après Furetière (1690), «Remise, en termes de chasse, se dit du lieu où s'arreste le gibier, après qu'il a été une fois levé». Il en donne quelques exemples : «On attend les perdrix à la *remise* après leur premier vol. On attend à l'affust les lapins à la *remise*, quand ils rentrent dans les bois». Pour M. Bretonnière, la *remise* est l'endroit où le gibier peut *ressuyer* c'est-à-dire "se sécher (de la pluie)" : au nord de Vivières *ressui* [résui] peut avoir le même sens.
13. *Atlas linguistique et ethnographique picard* par F. Carton et M. Lebègue. Je remercie F. Carton de m'avoir communiqué le résultat des enquêtes et je dois à son obligeance d'être en mesure de les exploiter.